

annexés. Un exemplaire de chacun desdits documents et plans seront conservés par les Etats-Unis d'Amérique et l'autre sera consigné aux archives du Gouvernement de Terre-Neuve.

EN FOI DE QUOI

Le grand sceau de l'île de Terre-Neuve a été apposé aux présentes à Saint-Jean dans l'île susdite.

D'ordre de Son Excellence.

*Commissaire aux Affaires intérieures.*

Et les Etats-Unis d'Amérique ont chargé.....  
d'exécuter les présentes en leur nom  
le jour et l'année ci-dessus inscrits en premier lieu.

**ÉCHANGE DE NOTES CONCERNANT TERRE-NEUVE ENTRE LE  
PREMIER MINISTRE DU ROYAUME-UNI ET L'AMBAS-  
SADEUR DES ÉTATS-UNIS À LONDRES**

*(Traduction)*

*M. Winston Churchill à M. Winant*

FOREIGN OFFICE, le 27 mars 1941.

Excellence,

J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que, en signant aujourd'hui l'accord concernant la location de bases, c'est l'intention du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, que lorsque Terre-Neuve aura repris le statut constitutionnel dont elle jouissait antérieurement au 16 février 1934, l'expression "Le Gouvernement du Royaume-Uni" partout où elle est employée dans ledit accord relativement à une disposition applicable à Terre-Neuve, sera censée vouloir dire, en ce qui concerne Terre-Neuve, le Gouvernement de Terre-Neuve et l'accord sera alors interprété en conséquence.

2. Si le Gouvernement des Etats-Unis accepte cette interprétation, je proposerai que la présente note et la réponse de Votre Excellence, conçue en termes analogues, soient considérées comme consacrant l'accord des deux Gouvernements contractants en cette matière.

Veuillez agréer, etc.,

WINSTON S. CHURCHILL.

*M. Winant à M. Winston Churchill*

AMBASSADE DES ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE,

Londres, le 27 mars 1941.

Excellence,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la note de Votre Excellence en date de ce jour conçue dans les termes suivants:

" Excellence,

" J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que, en signant aujourd'hui l'accord concernant la location de bases, c'est l'intention du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, que lorsque Terre-Neuve aura repris le statut constitutionnel dont elle jouissait antérieurement au 16 février 1934, l'expression "le Gouvernement du Royaume-Uni" partout où elle est employée dans ledit accord relativement à une disposition applicable à Terre-Neuve, sera censée vouloir dire, en ce qui concerne Terre-Neuve, le Gouvernement de Terre-Neuve, et l'accord sera alors interprété dans ce sens.

" 2. Si le Gouvernement des Etats-Unis accepte cette interprétation, je proposerai que la présente note et la réponse de Votre Excellence, conçue en termes analogues, soient considérées comme consacrant l'accord des deux Gouvernements contractants en cette matière."